

GUIDE DU CANDIDAT

**TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP) A L'ENTREE EN FORMATION
DU DIPLÔME D'ETAT JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE ET SPORT
SPECIALITE « PERFECTIONNEMENT SPORTIF »
MENTION ACTIVITES DU CYCLISME - OPTION VTT**

Ce document est organisé en cinq parties :

1. Rappel du cadre réglementaire.
2. Déroulement des épreuves.
3. Précisions sur le déroulement de chaque épreuve.
4. Liste du matériel obligatoire.
5. Contacts des organisateurs et des coordonnateurs du jury.

1. Rappel du cadre réglementaire

Les épreuves des TEP sont réglementairement définies par l'arrêté du 14 octobre 2024 portant création de la mention « activités du cyclisme » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », dont vous trouverez le lien ci-dessous. Les informations concernant votre épreuve se trouvent à l'article 5 – option C du présent arrêté.

Ainsi, vous vous présentez à un examen d'Etat organisé sous la responsabilité de la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Auvergne-Rhône-Alpes (DRAJES AURA), laquelle délègue son organisation opérationnelle à la Direction technique nationale de la Fédération française de cyclisme. Par conséquent, la Direction technique nationale de la Fédération française de cyclisme organise votre accueil, les épreuves sur le plan technique et coordonne le jury. La DRAJES AURA est présente en appui et en contrôle tout au long des épreuves et dispose de l'autorité lui permettant de vous délivrer les résultats et l'attestation de réussite aux TEP.

Vous trouverez le détail de la réglementation applicable ci-dessous. **La lecture de ce document vous permettra de prendre connaissance du niveau d'exigences attendu sur le TEP.**

 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050363292>

Il est également précisé dans cet arrêté que le candidat doit valider toutes les épreuves. La non-validation de l'une des épreuves positionne immédiatement celui-ci en situation d'échec. Il n'est pas possible de conserver une partie des épreuves validées pour une session de TEP ultérieure. Par conséquent, chaque épreuve est éliminatoire.

2. Déroulement des épreuves (Programme prévisionnel)

Site des épreuves : Les Saisies - parking du col des saisies - 73620 Hauteluce

Accueil et permanence : Salle Le Signal – 149 route du Col – 73620 Hauteluce

MERCREDI 26 AOUT 2026

- **Accueil des candidats** entre 16h00 à 18h00 (émargement, vérification des identités (carte nationale d'identité ou passeport), remise des plaques de cadre et des transpondeurs contre dépôt d'une pièce d'identité).
- Une **reconnaissance du parcours du cross-country** est possible de **17h30 à 19h00** (sous la responsabilité du candidat, pas de surveillance organisateur).

JEUDI 27 AOUT 2026

- **Accueil des candidats** à partir de 7h20 à 8h20 (émargement, vérification des identités, remise des plaques de cadre).
- **Briefing obligatoire :** 8h30 à la permanence – Salle Le Signal – 149 route du Col – 73620 Hauteluce
- Les horaires de départ seront communiqués lors du briefing.
- Des précisions sur l'organisation de chaque épreuve sont précisées dans la troisième partie de ce document.

Epreuve n°1 de cross-country (matin) :

- **ATTENTION :** pour cette épreuve, pour le chronométrage, vous devez équiper votre vélo de la plaque de cadre de couleur blanche, équipée d'une puce électronique.
- Une **reconnaissance du parcours** est possible de 9h00 à 9h30.
- Dès votre arrivée sur cette épreuve, vous devrez rapporter votre plaque de cadre au jury. Toute plaque non rendue sera facturée 60€.
- Les candidats peuvent porter réclamation jusqu'à 30 minutes après l'arrivée du dernier candidat, auprès du coordonnateur de jury ou du référent DRAJES, uniquement par écrit.
- Délibération du jury et affichage des résultats en fin de matinée.

Epreuve n°2 de maniabilité (après-midi) : à partir de 14h30 (uniquement pour les candidats ayant validé l'épreuve de cross-country).

- Une **reconnaissance des parcours** est possible à pied de 14h à 14h20.
- Les candidats peuvent porter réclamation jusqu'à 30 minutes après la fin de l'épreuve, auprès du coordonnateur de jury ou du référent DRAJES, uniquement par écrit.
- Délibération du jury en fin de journée. Affichage des résultats en fin de journée.
- En cas de non-admission à l'issue d'une des épreuves, vous devrez rapporter votre plaque de cadre dès l'annonce des résultats.

Epreuve de descente (matin) : à partir de 9h30.

- Uniquement pour les candidats ayant réussi les 2 épreuves du jeudi.
- Reconnaissance de la descente à vélo de 9h30 à 10h15.
- Premier départ à 10h45. Deux passages possibles.
- Les candidats peuvent porter réclamation jusqu'à 30 minutes après l'arrivée du dernier candidat, auprès du coordonnateur de jury ou du référent DRAJES, uniquement par écrit.
- Délibération du jury à l'issue de l'épreuve. Affichage des résultats de l'épreuve en fin de matinée ou début d'après-midi.
- Les résultats définitifs seront validés par la DRAJES AURA et seront disponibles sur le site de la DRAJES AURA. Le lien vous sera transmis par mail dès leurs publications.

3. Précisions sur le déroulement de chaque épreuve

Afin de connaître les modalités précises de l'épreuve, nous vous invitons à vous référer à l'arrêté du diplôme, dont le lien figure ci-dessus. Vous trouverez quelques précisions ci-après.

EPREUVE N°1 : Démonstration technique chronométrée sur un parcours balisé, « cross-country » :

Deux ouvriers établiront chacun un chrono de l'épreuve. Le meilleur des deux temps sera retenu. Le temps de référence sera calculé conformément à l'arrêté et sera annoncé au départ de l'épreuve.

- Le départ se fera par vague ou de manière individuelle selon le nombre de candidats.
- Le parcours sera matérialisé par de la rubalise à chaque intersection et de manière régulière tout au long du circuit.
- L'épreuve peut se dérouler sur un ou plusieurs tours. La distance totale de l'épreuve est comprise entre 7 et 12 kilomètres, avec un dénivelé positif compris entre 200 et 600 mètres.
- Le parcours comportera notamment une descente ainsi qu'une « longue » montée, nécessitant une bonne gestion de l'effort. Ces éléments sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sous réserve de contraintes liées à l'organisation et aux conditions du terrain.



- Le candidat doit être autonome dans son épreuve (réparations, gestion de l'effort, ravitaillement, etc.).
- Il s'agit d'une épreuve individuelle, aucune communication entre les candidats n'est autorisée (sauf en cas d'accident et pour des raisons de sécurité).

EPREUVE N°2 : Démonstration technique de maniabilité :

Le candidat doit franchir deux zones de cinq segments, de niveau « Benjamin FFC », sans mettre les pieds au sol (1 point par segment franchi). Les deux zones doivent pouvoir passer à l'enroulé. Pour valider l'épreuve, il faut réussir au minimum sept segments pour les hommes et cinq segments pour les femmes.

Quelques remarques pour les candidats :

- Le chrono sera pris dans les zones. Le temps cumulé des deux zones ne doit pas dépasser 20 minutes.
- Un temps de reconnaissance à pied est prévu (vous référer à la deuxième partie du présent document). Le candidat n'a pas le droit de repérer ces zones en amont du créneau proposé. Tout candidat qui serait vu par un membre du jury autour des zones en dehors des créneaux sera éliminé des TEP.
- Le candidat ne dispose que d'un seul essai. En cas de problème mécanique, le candidat sortira de la zone, pourra réparer et repartir du segment où il se trouvait au moment de l'incident mécanique. Le chronométrage sera banalisé pendant la période où le candidat se trouve hors de la zone.
- Il est obligatoire de conserver sa selle lors de cette épreuve.
- Le segment n'est pas validé dans les cas de figure suivants :
 - En cas d'appui sur un obstacle ou le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo autre que les pneus.
 - En cas de sortie des limites de la zone (projection verticale de l'un des moyeux).
- Dans ce contexte, il est donc possible pour le candidat de :
 - Toucher la rubalise avec les pneus, sans la casser.
 - Frôler ou toucher un obstacle (tronc, branche) sans qu'un réel appui ne soit effectué.
- Les membres du jury sont souverains dans le jugement qu'ils porteront à la validation, ou non, du segment.

EPREUVE N°3 : Démonstration technique de descente :

Le parcours ne comporte pas de zones à fort engagement, ni de sauts à réussite obligatoire. Il favorise d'avantage le pilotage et la prise de trajectoire.

- Deux ouvriers réaliseront un chrono sur la piste et le meilleur des deux temps sera retenu par le jury.
- Le chrono est annoncé à la fin de la descente. Le candidat dispose de deux descentes pour réaliser un chrono en dessous du temps d'admission.
- En cas de problème mécanique, le candidat se présentera directement à la seconde manche. S'il valide le premier essai, il ne fait pas de 2^{ème} passage.

Équipement obligatoire : casque intégral monobloc, dorsale ou sac à dos homologué (avec dorsale intégrée), genouillères, gants longs. Coudières conseillées.

4. Liste du matériel à prévoir

L'arrêté précise que le candidat doit valider les trois démonstrations techniques **avec le même VTT**. Une photo du VTT sera prise par le jury pour vérifier que le même VTT est bien utilisé pour les 3 épreuves. Si l'ossature « cadre/fourche » doit rester identique, il est cependant possible pour le candidat de changer les périphériques (exemples : changement de pédales, de pneus/roues, etc.).

	<i>Appel</i>	<i>Épreuve de cross-country</i>	<i>Épreuve de maniabilité</i>	<i>Épreuve de descente</i>
<i>Pièce d'identité (passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité)</i>	x			
<i>Casque intégral monocoque</i>				x
<i>Dorsale ou sac homologué</i>				x
<i>Gants longs</i>			x	x
<i>Genouillères</i>				x
<i>Pantalon</i>				x

<i>Coudières</i>				<i>Recommandé</i>
<i>Casque</i>		x	x	
<i>Nécessaire de réparation</i>		x	x	

5. Contacts des organisateurs et des coordinateurs de jury

Coordination générale des épreuves :

- **Coordinatrice du jury :**
Marie-Hélène REY – DTN FFC
☎ 06 15 82 06 75
✉ mh.rey@ffc.fr
- **Coordinateur technique :**
Fabien MARILLAUD – DTN FFC
☎ 06 80 58 67 90
✉ f.marillaud@ffc.fr
- **Référent DRAJES :**
Hervé LEBAS – DRAJES AURA
☎ 06 26 96 17 76
✉ herve.lebas@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr